

L'agriculture Bio-Dynamique

Les fondements de l'agriculture bio-dynamique ont été donnés par le scientifique et philosophe Rudolf STEINER en juin 1924.

Se basant sur une profonde compréhension des lois du vivant, cette agriculture ouvre des perspectives pour une réconciliation de l'homme avec la nature.

Dans une ferme bio-dynamique, on recherche l'harmonie entre le végétal, l'animal et la présence de l'homme en favorisant la diversité des cultures et des paysages.

Le domaine bio-dynamique forme une *individualité* qui doit tendre vers l'autonomie en ce qui concerne les intrants (fourrage, engrais, semences, etc.) et la consommation d'énergie.

L'agriculture bio-dynamique se donne pour but de :

- régénérer les paysages,
- sauvegarder et accroître la fertilité des sols,
- produire une alimentation saine et capable de fortifier les organismes humains,
- favoriser les relations entre producteurs et consommateurs.

Ces objectifs peuvent être obtenus grâce à la mise en oeuvre de procédés thérapeutiques (*préparations bio-dynamiques*) et au respect des lois de la nature et des rythmes cosmiques.

Repas

Les midis, picnics partagés avec ce que chacun aura apporté .

Le lieu

80 136 Rivery
Mairie de Rivery
(RdV devant la mairie)

Cette formation est organisée par le
Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique

Pôle Formation
5 place de la Gare 68000 Colmar
www.bio-dynamie.org

N° agrément formation professionnelle : 42680121868

Pour tout renseignement complémentaire
sur les formations professionnelles:

Contact : Soazig CORNU

Tél. : 03 89 24 37 01 Fax : 03 89 24 27 41
ou sabd@bio-dynamie.org

En partenariat avec :



Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique

FORMATION PROFESSIONNELLE

Maraîchage bio-dynamique : approfondissement



A Rivery (près Amiens)
SOMME

Les 8 et 9 février 2012

Maraîchage bio-dynamique : approfondissement

Les 8 et 9 février 2012



Objectifs

Identifier et comprendre les concepts de base de l'approche et de la méthode bio-dynamique appliquée au maraîchage

Connaître les techniques spécifiques et leur mise en pratique en maraîchage

Le programme

1ère journée : mercredi 8 février 2012 (9h30-17h30)

Approche des grands principes de la bio-dynamie à partir du Cours aux Agriculteurs de Rudolf Steiner, ouvrage de base de l'agriculture bio-dynamique.

- Assolements
- Rotations
- Travaux du sol
- Aménagements paysager et biodiversité

- Fertilisation
- Gestion de la fumure
- Raisonnement de la protection phytosanitaire
- Gestion des adventices, parasites, maladies

Visite de la ferme maraîchère voisine de Jean-Louis Christen pour cas pratiques



L'intervenant

Michel Leclaire, maraîcher pendant plus de 40 ans, en agriculture bio-dynamique 35 ans, retraité, formateur en agriculture bio-dynamique.

Votre bulletin est à retourner avant le 03/02/2012 à :
MABD - Pôle Formation - 5 place de la Gare - 68000 Colmar
Votre inscription sera prise en compte dès réception de votre bulletin accompagné du chèque de règlement (formation) libellé à l'ordre du MABD.

Maraîchage bio-dynamique : approfondissement

Bulletin d'inscription SOMME

Sous réserve de financement de la formation par VIVEA, les tarifs pour les 2 journées de formation sont :

- 0 €** pour les agricultrices, agriculteurs, conjoint(e)s collaborateurs, cotisant(e)s solidaires à jour de leur cotisation VIVEA
Date de naissance :/...../ 19.....
La formation est prise en charge par les fonds VIVEA et FEADER. Pour valider votre inscription, joindre un **chèque de caution d'un montant de 60 €** (30 €/j) à l'ordre du MABD. Ce chèque vous sera restitué à la fin de la formation si vous êtes présent sur toute la durée de la session et finançable par le VIVEA.
 Je joins une attestation MSA justifiant mon éligibilité au VIVEA
- 70 €** (35 €/j) pour les personnes en cours d'installation
Le coût ne doit pas être un obstacle à votre participation
- 140 €** (70 €/j) pour les salarié(e)s agricoles et personnes prises en charge au titre de la formation professionnelle, techniciens, conseillers et autres. Et pour tous les stagiaires en cas de non financement des formations par VIVEA.
Demande individuelle à faire à votre FAFSEA ou fond de formation pour une **prise en charge partielle ou totale des frais de formation**. Devis fournis sur demande.
- 20 €** Adhésion 2012 annuelle obligatoire (sauf si vous êtes déjà adhérent au MABD en 2012)

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Fax :

Mail :